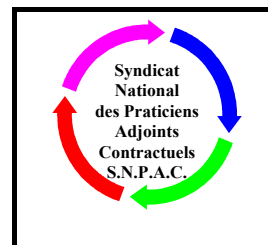




*Le Syndicat de tous les praticiens
à diplôme hors union européenne-
PADHUE (médecins, pharmaciens,
sages-femmes et dentistes)*



Membre de l'INPH

Communiqué de la Fédération des Praticiens de Santé - 29 avril 2004

Numerus clausus

La FPS se félicite de l'annonce faite par le Pr. Philippe DOUSTE BLAZY, Ministre de la Santé, de l'augmentation du numerus clausus jusqu'à 7000 étudiants par an.

S'inscrivant dans la lutte contre la pénurie médicale, la FPS avait demandé il y a plus de 3 ans déjà, à ce que ce chiffre atteigne les 8000 étudiants annuellement.

Tout en se réjouissant pour les étudiants actuels et à venir, la FPS rappelle toutefois que l'augmentation du numerus clausus est un outil de régulation démographique à forte inertie : Il faut en effet de 10 à 14 ans (si l'on inclus les années de clinicit) pour former un médecin en particulier un spécialiste alors que les effets délétères du "papy boom" se font déjà sentir dans certaines disciplines, aussi bien à l'hôpital qu'en libéral.

Compte tenu de ces éléments, la FPS n'arrive toujours pas à comprendre, comment les pouvoirs publics maintiennent dans une grande précarité tout autant statutaire qu'économique et refusent de reconnaître les 3000 praticiens à diplôme hors Union Européenne (PADHUE) qui exercent actuellement dans les hôpitaux publics, en rendant d'énormes services depuis plusieurs années, et en particulier les PADHUE qui ont subi avec succès les épreuves du CSCT selon la loi de 1972, notamment en chirurgie dentaire et dans les disciplines médicales, pharmaceutiques et chirurgicales ainsi que les titulaires du diplôme inter universitaire de spécialité (DIS) qui ont validé leur spécialité en France, après des épreuves sélectives.

Ces PADHUE se voient écartés de toute mesure d'intégration, de régularisation et de reconnaissance alors qu'il exercent sous des statuts précaires en assumant des responsabilités de praticiens titulaires sans en avoir les bénéfices en termes de statut et de salaire.

La moyenne d'âge de ces PADHUE est telle qu'elle permettrait, sans dépenses budgétaires supplémentaires importantes, de palier à la pénurie médicale actuelle en attendant la première promotion issue du numerus clausus à 7000 qui ne sera opérationnelle que dans 10 à 14 ans.

Enfin, la FPS demande que cette augmentation du numerus clausus ainsi que la régularisation de ces 3000 PADHUE précaires se fasse en tenant compte des disparités régionales des besoins, pour obtenir la meilleure couverture de la population française, dans un souci d'égal accès aux soins et pour prévenir les effets désastreux de la pénurie médicale en France, comme l'a révélé la triste expérience de l'été 2003.

Le Conseil d'Administration de la FPS